

Identification de l'entreprise

Désignation: SA POWERNEXT

Exercice clos le 31/12/03

EURO

Désignation de l'entreprise : **SA POWERNEXT**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/03, dont le total est de **8 182 479** Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant une perte de **248 314,12** Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/03 au 31/12/03.

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles et méthodes comptables

Désignation: SA POWERNEXT

Exercice clos le 31/12/03

EURO

En tant qu'institution financière spécialisée, la société POWERNEXT est tenue d'établir et de publier ses comptes annuels (bilan, compte de résultat et hors bilan) conformément aux dispositions du règlement n° 99-04 du Comité de la réglementation comptable. Toutefois ces comptes ne sont publiés sous cette forme que pour mémoire et sans commentaire car ils rendent insuffisamment compte de l'activité de POWERNEXT.

Ainsi, le compte de résultat, le bilan et hors bilan qui sont commentés dans le présent rapport s'appuient sur une présentation des comptes résultant du plan comptable général de 1982.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les marques acquises ne sont pas amortissables. Une provision pour dépréciation pourra être éventuellement constatée.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Ces provisions sont détaillées sur le tableau 2056. La provision pour risques et charges correspond au coût d'une indemnité salariale de non-concurrence restant éventuellement à verser.

Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Opérations à long terme

Les opérations à long terme sont comptabilisées suivant la méthode du pourcentage d'avancement des travaux.

Règles et méthodes comptables

Désignation: SA POWERNEXT

Exercice clos le 31/12/03

EURO

Engagements Financiers & Autres informations

La création de la société POWERNEXT, puis l'évolution de son activité ont nécessité l'engagement de frais d'études pour le lancement des marchés de l'électricité puis celui des dérivés dont le démarrage est prévu début 2004.

La société a transféré ses bureaux – 25 rue Louis le Grand à PARIS 2° le 5/07/2003, suite à la résiliation du bail précaire par la société Boursorama.

Le 20 juin 2003, EURONEXT PARIS SA a cédé pour 40,000 € hors taxes, à POWERNEXT SA, les droits, y compris les droits d'auteur, attachés :

- aux marques POWERNEXT, EUROPEAN POWER EXCHANGE et EPE dont les certificats d'identité sont annexés au présent contrat auprès des Registres nationaux ou internationaux concernés,
- au logo POWERNEXT ainsi que,
- aux noms de domaine.

Hors-bilan

La société POWERNEXT a souscrit auprès de la Société Générale une caution bancaire au profit du bailleur des bureaux situés au 2^{ème} étage de l'immeuble 25 rue Louis le Grand - 75002 PARIS.

Cet engagement de garantie reçu est limité à un montant équivalant à tout moment à 12 mois de loyer hors taxes, soit 108.650,00 euros au 31 décembre 2003.

Eléments concernant les entreprises liées

- EURONEXT PARIS SA Fournisseurs Factures non parvenues : 47 840,00 €